

Démarche RSE en PME

Passer du principe aux actions terrain : gouvernance, social/SST, produits & marchés.

Ce mémo transforme une démarche RSE en feuille de route simple : décider, prioriser, formaliser, déployer et mesurer. Objectif : produire des preuves utiles pour les clients, les salariés, les financeurs et les autorités, sans créer une « usine à gaz ».

À quoi sert la démarche ?

- ◆ Donner une direction claire : engagements, priorités, responsabilités et budget.
- ◆ Anticiper les exigences clients, donneurs d'ordre, financeurs et appels d'offres.
- ◆ Maîtriser les risques : santé-sécurité, éthique, conformité produit, réputation.
- ◆ Améliorer la performance : moins d'accidents, moins de gaspillage, plus d'attractivité.
- ◆ Transformer les contraintes environnementales et sociales en avantage commercial.

Avec qui travailler ?

- ◆ **Direction** : valide la politique, arbitre les moyens, incarne les engagements.
- ◆ **Référent / comité RSE** : coordonne, suit les indicateurs, prépare les décisions.
- ◆ **Managers, RH, HSE, qualité, achats, BE** : traduisent la RSE en actions de service.
- ◆ **CSE et salariés** : remontent les irritants, risques, idées et retours terrain.
- ◆ **Clients, fournisseurs, SPST, CARSAT, fédérations** : apportent exigences et appuis.

Par où commencer ?

1

Affirmer

Charte ou politique RSE signée, alignée avec la stratégie et les valeurs.

2

Structurer

Nommer un pilote, créer un comité, fixer un rythme trimestriel.

3

Diagnostiquer

État des lieux, risques, parties prenantes, matérialité des enjeux.

4

Prioriser

3 à 5 objectifs SMART, responsables, budget, échéances et preuves.

5

Mesurer

Tableau de bord, revues, actions correctives, amélioration continue.

Quels documents créer ou demander ?

- ◆ Politique ou charte RSE, raison d'être si souhaitée, organigramme de pilotage.
- ◆ Code de conduite, procédure d'alerte, cartographie des risques RSE / éthique.
- ◆ DUERP, liste d'actions de prévention, plan formation, indicateurs sociaux.
- ◆ Matrice de matérialité, plan d'actions, comptes rendus de comité RSE.
- ◆ Cahier des charges éco-conception, ACV simplifiée, fiches RSE produits.
- ◆ Dossiers de conformité : substances, marquage CE, notices, preuves de tests.

Quel rythme suivre ?

Moment	Décision attendue	Preuve à garder
0-30 j	Pilote RSE, périmètre, axes prioritaires.	Note direction, organigramme.
30-60 j	Diagnostic, matérialité, risques majeurs.	Grille maturité, synthèse parties prenantes.
60-90 j	Feuille de route, KPI, budget, quick wins.	Plan d'actions daté, tableau de bord.
Trimestre	Suivi, arbitrage, levée des blocages.	Compte rendu, décisions, preuves.

Encadré pratique — preuve utile

Pour chaque action RSE, conserver : **objectif, responsable, échéance, moyen, indicateur, pièce justificative**. Une action non tracée devient difficile à valoriser auprès d'un client, d'un auditeur ou d'un donneur d'ordre.

RSE : piloter, prouver, progresser

Quels réflexes appliquer ?

- ✓ **Commencer petit.** 1 axe prioritaire, 3 actions, 1 pilote, 1 échéance.
- ✓ **Relier au risque.** Chaque action répond à un danger, une attente ou un gain mesurable.
- ✓ **Impliquer le terrain.** Managers, opérateurs, CSE et fonctions support co-construisent.
- ✓ **Mesurer sobrement.** Quelques KPI stables valent mieux qu'un tableau de bord illisible.
- ✓ **Prouver.** Archiver décisions, formations, audits, plans d'actions et justificatifs.
- ✓ **Corriger.** Revue trimestrielle, écarts, arbitrages, nouveau plan de progrès.

Quelles actions par axe ?

Axe	Actions opérationnelles	KPI utiles
Gouvernance	Politique RSE signée ; référent et comité ; matérialité ; code de conduite ; cartographie risques ; dispositif d'alerte ; intégration RSE dans décisions d'achat, investissement et projet.	Réunions/an ; % actions réalisées ; managers formés ; risques critiques avec plan ; décisions incluant un volet RSE.
Social / SST	DUERP à jour ; liste d'actions de prévention ; accueil sécurité ; analyse AT/MP et presque-accidents ; formation ; QVT/RPS ; compétences ; égalité, handicap et inclusion si applicables.	TF/TG ; absentéisme ; turnover ; % salariés formés ; actions DUERP clôturées ; indicateurs égalité / handicap si seuils concernés.
Produits & marchés	ACV simplifiée ; critères d'éco-conception ; matériaux recyclés ou moins toxiques ; conformité REACH/RoHS/CE ; notice claire ; maintenance, réparabilité, reprise ou reconditionnement ; argumentaire factuel.	% produits évalués ; matière économisée ; énergie / CO ₂ estimés ; non-conformités produit ; réclamations ; marchés gagnés avec critère RSE.

Quels points de vigilance ?

- ! Ne pas annoncer plus que ce qui est mesuré : attention au greenwashing.
- ! Vérifier les seuils : CSRD, Sapin II, vigilance, index égalité, OETH, CSE.
- ! Les PME peuvent être impactées par effet de cascade via clients et donneurs d'ordre.
- ! La RSE ne remplace jamais les obligations SST : DUERP, prévention, formation, traçabilité.
- ! Pour machines, substances, marquage CE ou allégations produit : demander un avis expert.

Quelle posture adopter ?

- ♦ **Pragmatique** : prioriser les risques et gains majeurs.
- ♦ **Transparente** : préciser périmètre, méthode, limites et données.
- ♦ **Participative** : écouter les parties prenantes avant d'arbitrer.
- ♦ **Amélioration continue** : planifier, faire, vérifier, agir.

PDCA SMART DUERP ACV KPI

Quelles références citer ?

- **Code civil art. 1833 et 1835** : enjeux sociaux/environnementaux et raison d'être.
- **Loi Sapin II art. 17 et guide AFA PME/ETI** : anticorruption, alerte, cartographie.
- **C. trav. L.4121-1, L.4121-3, L.4121-3-1** : prévention, évaluation, DUERP.
- **C. com. L.225-102-4** : devoir de vigilance des grandes entreprises et effet fournisseur.
- **INRS DUERP** : cadre juridique et mise à jour du document unique.
- **ISO 26000, ISO 45001, ISO 14001, ISO 37001** : lignes directrices et systèmes de management.
- **Directive CSRD 2022/2464 et Portail RSE** : obligations de durabilité à vérifier.
- **ADEME éco-conception, REACH, RoHS, Règlement machines 2023/1230** : produits et marchés.

Formulation prudente : les obligations RSE varient selon l'effectif, la forme juridique, l'appartenance à un groupe, l'activité, les produits et les exigences contractuelles. Vérifier sur Légifrance, INRS, Portail RSE, EUR-Lex ou auprès d'un conseil compétent avant décision.